

TRAFICS 2016-2017

**RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2017**

Documents qui doivent accompagner le rapport financier

- Rapport de la direction;
- Rapport de l'auditeur indépendant;
- Notes complémentaires aux états financiers.

Ces documents sont obligatoires, cependant les textes proposés peuvent être modifiés, s'il y a lieu, afin de mieux convenir à la situation de la Commission scolaire.

TRAFICS 2016-2017

**RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2017**

Rapport de la direction

Les états financiers de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries portant la signature électronique 3628295549 ont été préparés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Commission scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Commission scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil des commissaires surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., auditeurs indépendants nommés par la Commission scolaire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport des auditeurs indépendants qui accompagne les états financiers expose leurs responsabilités, la nature et l'étendue de leur audit et l'expression de leur opinion.

Directrice générale ou directeur général

Directrice ou directeur des ressources financières

Lieu: La Prairie

Date: 5 octobre 2017

1. STATUTS

La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.I-13.3).

La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique* au développement social, culturel et économique de sa région.

Elle exerce sa juridiction sur la clientèle scolaire des municipalités de la MRC du Roussillon et de la majorité des municipalités de la MRC des Jardins de Napierville (à l'exclusion de la municipalité de Saint-Jacques-Le-Mineur), soit les municipalités de Candiac, Delson, La Prairie, Sainte-Catherine, Saint-Constant, Saint-Mathieu et Saint-Philippe dans le comté de Laprairie, les municipalités d'Hemmingford, Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Édouard, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Rémi dans le comté de Beauharnois-Huntingdon et les municipalités de Châteauguay, Kahnawake, Léry, Mercier, Sainte-Clotilde et Saint-Isidore dans le comté de Châteauguay.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission scolaire utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de l'exercice visé par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour créances douteuses, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux, la provision pour le régime rétroactif de la CNESST et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stocks destinés à la vente

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Passifs

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (R.R.P.E.) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (R.R.A.S.). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à court terme découlant des congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, des indemnités de départ, de l'assurance traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) ainsi que les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice est portée aux résultats.

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Commission scolaire en assumera la responsabilité dans la mesure où la contamination dépasse la norme gouvernementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La Commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode utilisée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

| | |
|---|---------------|
| Aménagements de terrains | 10 ou 20 ans |
| Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments | 25 à 50 ans |
| Améliorations locatives | Durée du bail |
| Matériel et équipement | 3 à 15 ans |
| Équipement spécialisé relié à l'enseignement | 10 ou 20 ans |
| Documents de bibliothèque | 10 ans |
| Manuels scolaires - achats initiaux | 5 ans |
| Matériel roulant | 5 ans |
| Développement informatique | 5 ans |
| Réseaux de télécommunications | 20 ans |

Le coût des immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements exigibles.

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux*

et publics sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie au passif des contributions reportées, à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les contributions reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur. Cette dépréciation doit être imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel elle est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices et sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces charges seront imputées aux dépenses au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Revenus

Subventions et contributions reportées

Les subventions du MEES sont constatées dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. À moins d'indications contraires,, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contribution reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Taxation scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés dans la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier.

Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que les factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

3. EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MEES. L'ouverture de crédit autorisé est de 89 822 420\$ (126 478 800 \$ au 30 juin 2016). L'acceptation bancaire de 26 millions de dollars échéant le 27 juillet 2017 porte intérêts au taux de 1,2130 % et est garantie par le MEES.

4. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail de la provision pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les enseignants ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie sont payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

TRAFICS 2016-2017

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

Notes complémentaires aux états financiers

5. EMPRUNTS À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

| | | Montant à l'émission | Solde au 30 juin 2016 | Émission de l'exercice | Remboursement de l'exercice | Solde au 30 juin 2017 |
|---------------------------------------|----------|-----------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Billets – Financement Québec | | | | | | |
| 1993-2018 | 9,3750 % | 2 435 300 | 194 824 | | 97 412 | 97 412 |
| 2001-2023 | 6,6260 % | 10 378 000 | 4 153 000 | | 415 000 | 3 738 000 |
| 2011-2017 | 3,5940 % | 9 957 000 | 8 365 000 | | 398 000 | 7 967 000 |
| 2012-2018 | 2,6640 % | 13 508 000 | 9 989 000 | | 1 173 000 | 8 816 000 |
| 2013-2018 | 2,1182 % | 16 692 000 | 14 442 000 | | 750 000 | 13 692 000 |
| Total – billets FQ | | 52 970 300 | 37 143 824 | 0 | 2 833 412 | 34 310 412 |
| Billets – Fonds de Financement | | | | | | |
| 2013-2023 | 3,1130 % | 21 400 000 | 19 688 000 | | 856 000 | 18 832 000 |
| 2014-2018 | 2,0943 % | 6 060 000 | 5 724 000 | | 336 000 | 5 388 000 |
| 2014-2017 | 1,5640 % | 1 413 000 | 471 000 | | 471 000 | 0 |
| 2014-2024 | 3,2710 % | 22 076 000 | 20 894 000 | | 1 182 000 | 19 712 000 |
| 2015-2019 | 1,2380 % | 17 450 000 | 17 450 000 | | 698 000 | 16 752 000 |
| 2015-2018 | 0,9300 % | 1 713 000 | 1 142 000 | | 571 000 | 571 000 |
| 2015-2023 | 2,3360 % | 2 480 000 | 2 480 000 | | 303 000 | 2 177 000 |
| 2016-2023 | 1,9200 % | 79 448 000 | 79 448 000 | | 0 | 79 448 000 |
| 2016-2019 | 1,1110 % | 1 896 000 | 1 896 000 | | 632 000 | 1 264 000 |
| 2017-2041 | 3,3490 % | 13 300 000 | 0 | 13 300 000 | 0 | 13 300 000 |
| 2017-2020 | 1,2200 % | 1 947 000 | 0 | 1 947 000 | 0 | 1 947 000 |
| Total – billets FF | | 169 183 000 | 149 193 000 | 15 247 000 | 5 049 000 | 159 391 000 |
| Total - billets FQ et FF | | 222 153 300 \$ | 186 336 824 \$ | 15 247 000 \$ | 7 882 412 \$ | 193 701 412 \$ |

Billets

Les billets sont remboursés à même les subventions accordées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Les versements en capital à effectuer sur les billets au cours des prochains exercices sont les suivants :

| | |
|-------------------|---------------|
| 2017-2018 | 35 695 412 \$ |
| 2018-2019 | 24 554 000 \$ |
| 2019-2020 | 25 885 000 \$ |
| 2020-2021 | 9 880 000 \$ |
| 2021-2022 | 9 880 000 \$ |
| 2023 et suivantes | 87 807 000 \$ |

6. Éventualités

Au 30 juin 2017, la Commission scolaire fait l'objet de griefs collectifs déposés par un groupe d'employés qui visent le besoin de soutien lors de l'intégration de certains élèves en difficultés dans les classes régulières. La direction a comptabilisé une provision dans les états financiers qu'elle juge être suffisante afin de faire face aux pertes éventuelles découlant du règlement de ces griefs. À la date des états financiers, il est impossible de prévoir le dénouement de ces griefs. Tout écart entre le montant comptabilisé aux états financiers et le montant du règlement final de cette éventualité sera imputé à l'excédent (déficit) de l'exercice au cours duquel aura lieu le règlement.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles pour un montant de 322 308 \$ (188 982 \$ au 30 juin 2016) ont été acquises par donation ou pour une valeur symbolique ou financées en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable.

8. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2017.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Les débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, s'élèvent à 1 420 832 \$ pour l'année 2016-2017 (1 277 714 \$ en 2016) et à 107 901 \$ pour les années antérieures (167 656 \$ en 2016).

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2017.

TRAFICS 2016-2017

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

Notes complémentaires aux états financiers

| | 2017 | 2016 |
|--|---------------------|---------------------|
| | \$ | \$ |
| Débiteurs | | |
| Moins de 30 jours suivant la date de facturation | 825 676 | 778 692 |
| De 30 à 60 jours suivant la date de facturation | 18 383 | 6 294 |
| De 61 à 90 jours suivant la date de facturation | 3 658 | 42 828 |
| Plus de 90 jours suivant la date de facturation | 1 080 929 | 1 042 472 |
| Sous-total | 1 928 646 | 1 870 286 |
| Provision pour créances douteuses | 399 913 | 424 916 |
| Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses | 1 528 733 \$ | 1 445 370 \$ |

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard aux emprunts temporaires, aux créiteurs et charges courues à payer à l'exception des déductions à la source et certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux).

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de la Commission scolaire au 30 juin 2017 se détaillent comme suit :

| | Moins de 1 an | 1 an à 3 ans | 4 ans à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|--------------------------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------|
| Emprunts temporaires | 26 000 000 \$ | | | | 26 000 000 \$ |
| Créiteurs et charges courues à payer | 31 737 694 \$ | 478 783 \$ | 30 227 \$ | | 32 246 704 \$ |
| Provision pour avantages sociaux | 7 997 032 \$ | 77 081 \$ | | 2 225 199 \$ | 10 299 312 \$ |

Afin de réduire son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque; le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les emprunts à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Étant donné que la Commission scolaire comptabilise ses instruments financiers portant intérêt à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la Commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu.

9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

TRAFICS 2016-2017

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

Notes complémentaires aux états financiers

| | Solde au 30 juin 2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 5 ans et plus |
|---|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| CONTRATS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS | | | | | | |
| Construction et travaux majeurs | 12 166 900 \$ | 11 155 354 \$ | 1 011 546 \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Commandes de mobilier | 234 069 \$ | 234 069 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| | 12 400 969 \$ | 11 389 423 \$ | 1 011 546 \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION | | | | | | |
| Location d'immeubles | 6 429 072 \$ | 1 469 561 \$ | 1 435 252 \$ | 1 343 053 \$ | 1 085 875 \$ | 1 095 332 \$ |
| Location de photocopieurs et d'équip informatiques | 633 749 \$ | 240 940 \$ | 196 404 \$ | 196 404 \$ | - \$ | - \$ |
| | 7 062 821 \$ | 1 710 501 \$ | 1 631 656 \$ | 1 539 457 \$ | 1 085 875 \$ | 1 095 332 \$ |
| CONTRATS POUR L'APPROVISIONNEMENT EN BIENS ET SERVICES | | | | | | |
| Transporteurs scolaires | 60 504 655 \$ | 12 100 931 \$ | 12 100 931 \$ | 12 100 931 \$ | 12 100 931 \$ | 12 100 931 \$ |
| Déneigement | 473 991 \$ | 473 991 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Tonte de pelouse | 236 818 \$ | 88 807 \$ | 88 807 \$ | 59 205 \$ | - \$ | - \$ |
| Huile à chauffage | 427 547 \$ | 427 547 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Surveillance (alarme) | 309 892 \$ | 108 377 \$ | 100 758 \$ | 100 758 \$ | - \$ | - \$ |
| Cellulaire | 11 101 \$ | 7 401 \$ | 3 700 \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Fibre optique et syst.informatique - entr.et équip. | 672 021 \$ | 292 383 \$ | 108 468 \$ | 108 468 \$ | 108 468 \$ | 54 234 \$ |
| Disposition des déchets et entretien | 181 571 \$ | 181 571 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Assurances | 77 101 \$ | 77 101 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| | 62 894 697 \$ | 13 758 108 \$ | 12 402 664 \$ | 12 369 361 \$ | 12 209 399 \$ | 12 155 165 \$ |
| AUTRES CONTRATS | | | | | | |
| Auditeurs externes | 93 845 \$ | 46 449 \$ | 47 396 \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Solde des budgets: | | | | | | |
| Perfectionnement (non provisionné au passif) | 204 453 \$ | 204 453 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Encadrement des stagiaires | 46 105 \$ | 46 105 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Soutien à la composition de la classe | 412 197 \$ | 212 054 \$ | 100 071 \$ | 100 071 \$ | - \$ | - \$ |
| | 756 599 \$ | 509 061 \$ | 147 467 \$ | 100 071 \$ | - \$ | - \$ |
| TOTAL DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES | 83 115 087 \$ | 27 367 093 \$ | 15 193 333 \$ | 14 008 890 \$ | 13 295 274 \$ | 13 250 497 \$ |

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont présentées distinctement aux pages 190 et 191 dans les états financiers.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2016 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2017.